



Examineur FE(S)

Fiche technique

Descriptif

Le stage d'Examineur FE(S) est un stage de formation théorique et pratique destiné à former les instructeurs FI(S) aux fonctions d'examineur FE(S).

Les privilèges d'un FE(S) lui permettent de conduire :

- les examens pratiques et des contrôles de compétence pour la SPL(S) et la LAPL(S), pour autant que l'examineur ait accompli 300 heures de vol en tant que pilote sur planeur ou motoplaneur, dont au moins 150 heures ou 300 lancements en instruction en vol ;
- des contrôles de compétence pour l'extension des privilèges de la SPL à l'exploitation commerciale, pour autant que l'examineur ait accompli 300h heures de vol en tant que pilote sur planeur ou motoplaneur, dont 90 heures d'instruction en vol ;
- des examens pratiques pour l'extension des privilèges de la SPL ou de la LAPL(S) aux TMG, pour autant que l'examineur ait accompli 300 heures de vol en tant que pilote sur planeur ou motoplaneur, dont 50 heures d'instruction en vol sur TMG.

Formation théorique (6 heures)

- rappel de la réglementation
- programme détaillé d'un examen son organisation
- critères d'aptitude et d'inaptitude
- procédures administratives
- les aspects "facteurs humains"
- les exigences de sérieux et de rigueur requises de la part du FE
- prise de note et protection des données personnelles

Formation pratique (6 heures)

Deux profils de vols (briefings et débriefings inclus) :

- Sensibilisation à l'accueil du candidat à une licence
- Préparation du vol
- Epreuve pratique en vol
- Débriefing de l'épreuve pratique
- Conclusion de l'examen et rédaction des documents

Prérequis

Les candidats désireux d'obtenir une autorisation FE(S) doivent :

- être titulaires d'une qualification FI(S) en état de validité
- répondre aux exigences de l'AMC1 du FCL.1010
- remplir un dossier de candidature FE(S)

AMC1 du FCL.1010 : Lors de l'évaluation des antécédents du candidat, l'Autorité Compétente devrait évaluer sa personnalité et son caractère, ainsi que sa façon de coopérer avec l'Autorité. L'Autorité Compétente peut également prendre en considération le fait que le candidat ait été coupable d'infractions pénales ou d'autres infractions pertinentes, en appliquant le droit national et les principes de non-discrimination.

Durée

La formation FE(S) s'étend sur un minimum de 14 heures (2 jours). Un 3ème jour est prévu pour l'évaluation de compétence (AoC).

Localisation

La formation des FE(S) peut être entreprise au CNVV ou dans toute autre centre satellite rattaché à l'ATO CNVV.

Tarifs CNVV

Les tarifs CNVV s'entendent hors frais d'adhésion, d'hébergement et de restauration. Pour les formations en région, veuillez consulter votre comité régional.

Prestation	Tarif
Stage examinateur FE(S)	345€